



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/38/353
7 septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

SEP 11 1983

Trente-huitième session
Point 58 de l'ordre du jour provisoire*

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

Moyens pratiques de promouvoir une plus large participation des Etats au système de publication normalisée des dépenses militaires

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	2
II. REPONSES DES GOUVERNEMENTS	2
Allemagne, République fédérale d'	2
Autriche	3
Finlande	4
France	4
Japon	5
Kenya	5
Portugal	6
Suède	7

* A/38/150.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 37/95 B du 13 décembre 1982, l'Assemblée générale, ayant considéré qu'une plus large participation au système de publication favoriserait son perfectionnement et accroîtrait, en contribuant à une plus large ouverture en matière militaire, la confiance entre les Etats, et que de nouvelles initiatives étaient nécessaires pour inciter le plus grand nombre possible d'Etats appartenant à des régions géographiques différentes et représentant des systèmes budgétaires différents à communiquer des données sur leurs dépenses militaires, a prié le Secrétaire général d'inviter les Etats Membres à présenter leurs vues et suggestions au sujet des moyens pratiques de parvenir à cet objectif et de faire rapport à l'Assemblée, lors de sa trente-huitième session, sur les résultats de ces consultations.

2. Suite à cette demande, le Secrétaire général communique ci-après les réponses reçues des Etats Membres concernant leurs vues et suggestions.

II. REPONSES DES GOUVERNEMENTS

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'*

[Original : anglais]

[5 mai 1983]

1. Les 10 Etats membres de la Communauté européenne se félicitent de ce que l'Assemblée générale ait une nouvelle fois souligné l'importance du système de publication normalisée des dépenses militaires et la nécessité d'inciter le plus grand nombre possible d'Etats appartenant à des régions géographiques différentes et représentant des systèmes budgétaires différents à participer à ce système. Les 10 Etats membres appuie la résolution 37/95 B, que cinq d'entre eux ont d'ailleurs coparrainée.

2. Il faut replacer le système de publication normalisée dans le contexte global dans lequel il s'inscrit. En tant que mesure pratique, il constitue une première étape importante dans les efforts visant à rendre transparentes et comparables les dépenses militaires de différents pays. Les Dix sont convaincus que ce n'est qu'en abordant ainsi le problème que l'on pourra trouver des moyens raisonnables de mettre en oeuvre les propositions visant à réduire les dépenses militaires par le biais d'accords internationaux. L'action menée pour promouvoir le système de publication normalisée est à rapprocher les efforts visant à réduire le niveau des armements et à accroître les possibilités de réaffecter au développement économique et social, notamment au profit des pays en développement, des ressources actuellement utilisées à des fins militaires. Les Dix estiment que la publication des dépenses militaires selon le système normalisé constitue en outre une importante mesure propre à accroître la confiance dans les relations internationales.

* Au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

3. Dès le début, les Etats membres de la Communauté ont participé activement à la mise au point du système de publication normalisée. Cinq d'entre eux ont participé à la phase d'essai et, depuis lors, nombre d'entre eux fournissent régulièrement les chiffres pertinents. Ils ont aidé par cela à démontrer la faisabilité du système. Les Dix appuieront le Secrétaire général dans son étude plus poussée des conclusions et recommandations utiles qui figurent dans l'étude sur la réduction des budgets militaires (A/S-12/7). Toutefois, l'objectif véritable du système de publication ne pourra pas être atteint tant qu'un beaucoup plus grand nombre de pays n'y participeront et tant que différentes régions et, surtout, différents systèmes budgétaires n'y seront pas dûment représentés. Les Dix déplorent que les Etats d'un groupe entier refusent à ce jour de participer au système de publication et d'accepter les conséquences pratiques de leurs propres propositions formulées. Si les premières mesures concrètes se heurtent déjà à de telles difficultés, on ne peut guère dire que les perspectives soient favorables pour la solution des problèmes complexes qui existent dans ce domaine tout entier. A cet égard, la participation au système de publication normalisée est une indication de l'importance réellement attachée à l'idée de la réduction des dépenses militaires.

4. De l'avis des Dix, il serait propice à une plus large participation des Etats Membres au système de publication normalisée que le Secrétaire général lance un appel spécial aux Etats Membres qui n'y participent pas encore. Il faudrait y voir principalement un appel aux Etats dont le refus de participer signifie que toute une catégorie de systèmes budgétaires n'est pas encore représentée.

AUTRICHE

[Original : anglais]

[26 avril 1983]

1. L'accroissement rapide des ressources économiques consacrées à des fins militaires est l'un des aspects des plus graves de la situation internationale actuelle. C'est pourquoi l'Autriche appuie énergiquement les efforts déployés en vue de conclure des accords appropriés sur la réduction des budgets militaires. L'expérience des initiatives antérieures dans ce domaine montre que la disponibilité et la comparabilité des données sur les budgets militaires nationaux sont des facteurs essentiels pour l'élaboration de tels accords. C'est la raison pour laquelle l'Autriche a participé dès le début à la mise au point et à l'expérimentation de l'instrument de publication des dépenses militaires et, depuis 1980, communique régulièrement des données sur ses dépenses militaires au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. En quelques années, le système international de publication des dépenses militaires a démontré le rôle qu'il pourrait jouer comme étape importante vers des négociations sur la réduction des armements et mesure propre à accroître la confiance. Pour l'instant, son principal défaut est que seul un groupe relativement restreint d'Etats y participe. Seule une large participation d'Etats appartenant à des régions différentes et représentant des systèmes budgétaires différents pourrait amener un progrès décisif en ce qui concerne l'ouverture de négociations sérieuses sur des accords internationaux de réduction des dépenses militaires.

3. L'Autriche souscrit entièrement à l'opinion exprimée dans la résolution 37/95 B de l'Assemblée générale en ce qui concerne la nécessité d'inciter un plus grand nombre d'Etats à communiquer des données sur leurs dépenses militaires et elle appuiera toutes les initiatives en ce sens. De l'avis de l'Autriche, il faudrait s'efforcer avant tout de mieux faire comprendre les avantages d'une plus large diffusion de données sur les budgets militaires, l'objectif étant d'accroître la confiance, de promouvoir la détente et le désarmement. Ce n'est que pleinement conscients de ces avantages que les Etats de toutes les régions et représentant tous les systèmes politiques se décideront à renoncer à leur attitude traditionnelle de méfiance et de dissimulation et à participer au système international de publication des dépenses militaires.

FINLANDE

[Original : anglais]

[12 août 1983]

La Finlande estime que la publication des dépenses militaires est un moyen efficace de freiner la course aux armements. Elle-même participe d'ailleurs à ce système et répond régulièrement au questionnaire. Il est essentiel de disposer de données objectives si l'on veut parvenir à réduire les armements. Or dans ce domaine, comme dans d'autres secteurs qui intéressent le désarmement, il ne saurait y avoir de succès sans volonté politique.

FRANCE

[Original : français]

[26 août 1983]

1. La France, qui a coparrainé la résolution 37/95 B, considère que la publication, la comparaison et la vérification des dépenses militaires constituent un préalable à tout accord international des dépenses militaires visant à réduire de manière efficace et vérifiable ces dépenses.

2. Elle estime qu'une plus large participation au système international de publication normalisée, instauré conformément à la résolution 35/142 B - et auquel elle participe pour sa part -, permettrait d'assurer un meilleur équilibre géographique et politique et, par là même, accroîtrait l'intérêt politique de l'exercice. Une telle contribution favoriserait en outre le perfectionnement de l'instrument d'analyse des budgets comparés.

3. Aussi, s'étonne-t-elle que certains pays, qui n'ont pas hésité au cours des dernières années à présenter diverses propositions concernant les budgets militaires, aient jusqu'ici différé toute communication d'informations sur leurs propres dépenses militaires.

4. La France souhaite marquer son intérêt pour une meilleure transparence des dépenses militaires et demeure donc disposée à faciliter le travail des experts chargés d'étudier les voies et moyens d'améliorer la comparabilité des budgets.

5. Elle note enfin avec intérêt la proposition faite de convoquer une conférence internationale sur les dépenses militaires dont l'aboutissement contribuerait à accroître la confiance mutuelle entre Etats.

JAPON

[Original : anglais]

[19 août 1983]

1. Lorsqu'on envisage le gel et la réduction des dépenses militaires, il faut tenir pleinement compte des besoins de chaque pays en matière de sécurité. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de calculer et comparer objectivement les dépenses militaires, sur la base d'un instrument de publication normalisée et de disposer de mesures de vérification efficaces.

2. Nous estimons que les données d'expérience accumulées grâce à la participation de chaque pays au système de publication normalisée des dépenses militaires contribueront à renforcer la confiance entre les Etats tout en constituant une base pour la solution du problème des dépenses militaires.

3. De ce point de vue, nous jugeons important que le plus grand nombre possible d'Etats représentant différentes régions et différents systèmes de comptabilité et, en particulier, ceux qui n'ont pas encore participé à ce système, quelque soit leur position sur la question, publient un état réel de leurs dépenses militaires en utilisant l'instrument normalisé.

KENYA

[Original : anglais]

[10 août 1983]

1. Les dépenses militaires mondiales atteignent des niveaux plus élevés chaque année et représentent actuellement quelque 600 milliards de dollars, soit 7 p. 100 environ de la valeur de la production mondiale totale de biens et services. Qui plus est, les budgets actuels donnent fortement à penser que l'augmentation des dépenses militaires s'accélère au moment même où l'on fait des coupes sombres dans l'aide étrangère en valeur réelle.

2. Les dizaines de milliards de dollars consacrées chaque année à la fabrication ou au perfectionnement d'armes font contraste à la pauvreté et au dénuement que connaissent les deux tiers de la population mondiale. Dans les pays en développement, les dépenses militaires augmentent également de façon inquiétante. Au cours des 23 dernières années, leur produit national brut des pays du tiers monde a approximativement triplé alors que leurs dépenses militaires ont été

multipliées par 4,5 environ. C'est face à ce gaspillage scandaleux des ressources que le Kenya présente les propositions suivantes concernant la réduction des budgets militaires :

a) Le Kenya est résolument favorable à l'idée de réaffecter 25 p. 100 environ du personnel scientifique travaillant dans le domaine militaire au développement des services essentiels, comme la santé, l'assainissement, l'enseignement, etc. Cette réorientation permettrait de détourner les activités de recherche-développement des objectifs militaires;

b) Le Kenya préconise une très forte réduction de l'importance donnée aux dépenses militaires dans les budgets nationaux car les dépenses militaires sont, au niveau actuel, intrinsèquement inflationnistes en ce sens que l'on crée une demande réelle et un pouvoir d'achat sans les compenser par un accroissement dans la production de biens de consommation immédiate ou dans la production visant à satisfaire les besoins futurs. Cet excédent de demande tend à faire monter les prix dans tous les secteurs de l'économie;

c) Le Kenya se prononce pour la mise en place d'un mécanisme permettant de vérifier si l'appel à la modération contenu dans la résolution 34/83 F de l'Assemblée générale est suivi. Nous considérons qu'il s'agit là de la pierre de touche de la volonté de contribuer à l'instauration d'un climat de confiance;

d) Le Kenya propose une réduction de 20 p. 100 des budgets militaires des Etats nucléaires. Nous pensons qu'il ne saurait y avoir de progrès dans la réduction des budgets militaires sans modification des priorités nationales et sans désir de progresser dans l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques;

e) Le Kenya considère qu'une réduction progressive des dépenses militaires sur une base convenue, qui comporterait, de la part des Etats, une certaine ouverture au sujet de leurs budgets militaires ainsi qu'un système de réduction en valeur absolue, offrirait en dernière analyse le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

PORTUGAL

[Original : français]

[7 juillet 1983]

1. La réduction des budgets militaires, en des termes acceptables par les Etats et soumise à des mesures de vérification efficaces, constitue un moyen susceptible de contribuer à la suspension et à l'infléchissement de la course aux armements. Mais pour que les mesures à adopter dans ce domaine puissent être efficaces, il faut résoudre préalablement certains problèmes inhérents, surtout, à l'existence de systèmes de comptabilité nationale, de mécanismes et de taux de change dissemblants.

2. Entre les problèmes mentionnés, ceux de la comparabilité et de la transparence prennent une importance particulière, une fois que leur résolution est conditionnée sine qua non pour garantir la possibilité d'adoption de mesures équitatives de

façon à éviter qu'un Etat améliore sa position au détriment de celle des autres, comme stipulé au paragraphe 29 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S/10-2).

3. L'expérience actuellement en cours, en conséquence de la résolution 33/67 de l'Assemblée générale recommandant aux Etats Membres de faire usage de l'instrument de publication pour la publication volontaire de leurs dépenses militaires, constitue une initiative intéressante pour la solution de ces problèmes, à condition que le nombre des Etats participants soit aussi large que possible et que l'ensemble de ceux-ci soit représentatif de l'ensemble des Nations Unies, de façon à assurer la fidélité des résultats de l'expérience.

4. On vérifie, cependant, que l'ensemble des pays participants actuellement à cette expérience ne respecte pas cette condition et on note la prédominance de la participation des Etats membres de l'Alliance Atlantique, l'absence totale d'autres Etats plus significatifs dans le domaine militaire, soit en termes absolus soit au niveau de certaines régions.

5. Le Gouvernement portugais considère que l'absence des Etats dans ces conditions dans cette expérience est susceptible de porter de graves préjudices à ses résultats. Ainsi, le Portugal a voté en faveur de la résolution 37/95 B de l'Assemblée générale, dans la conviction que de nouveaux moyens devront être trouvés, pour mener un plus grand nombre d'Etats à participer à l'expérience de divulgation volontaire de leurs dépenses militaires en se servant de l'instrument de publication déjà approuvé par l'Assemblée générale.

6. Il conviendrait d'identifier les causes, surtout les plus communes, qui mènent les Etats à s'abstenir de communiquer leurs dépenses militaires au Secrétaire général, et ensuite trouver les moyens pour leur donner une solution adéquate. Tenant compte du fait que la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies a reconnu la nécessité d'accroître le nombre des Etats rapportant leurs dépenses militaires au Secrétaire général, le Gouvernement portugais considère que la convocation d'une conférence internationale pourrait aider au succès de ces objectifs, pourvu que les Etats participants soient animés d'un esprit constructif.

7. En attendant, il serait également utile que le Secrétaire général mène auprès des gouvernements des Etats Membres une campagne d'éclaircissement aussi bien sur les objectifs immédiats et médiats de l'expérience, que sur la contribution potentielle à laquelle les résultats pourront aboutir.

SUEDE

[Original : anglais]

[15 avril 1983]

1. La proposition formulée par l'Union soviétique en 1973 tendant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité réduisent de 10 p. 100 leurs budgets militaires et consacrent 10 p. 100 des sommes ainsi libérées à l'aide aux pays en

développement a été le point de départ d'une série d'études d'experts et d'autres activités à l'Organisation des Nations Unies.

2. L'un des principaux résultats dans ce domaine a été l'élaboration, puis l'adoption par l'Assemblée générale en 1980, d'un système international pour la publication normalisée des dépenses militaires, qui sert un double objectif. D'une part une publication généralisée de ces dépenses se traduirait sans doute par une plus grande transparence en matière militaire, ce qui favoriserait la confiance entre les Etats et aiderait à créer des conditions plus propices à des négociations sérieuses sur la réduction des budgets militaires. D'autre part, le système de publication, avec l'instrument, mis au point minutieusement en ce qui concerne la définition et la publication des dépenses militaires, peut également constituer une bonne base pour l'examen de ces questions dans le cadre de telles négociations. Il est donc de la plus haute importance que ce système, qui peut considérablement faciliter les négociations futures, soit maintenu en usage et utilisé régulièrement par un nombre important et, faut-il espérer, croissant de pays. Ceci peut également permettre d'affiner encore davantage le système et de l'adapter aux besoins et aux caractéristiques des systèmes et pratiques comptables et budgétaires des Etats participants.

3. Le Gouvernement suédois pense que le meilleur moyen de promouvoir l'objectif d'une plus large participation au système de publication est de souligner les deux objectifs fondamentaux mentionnés plus haut. Il importe également de souligner que l'instrument de publication contient des dispositions pour la publication des données à différents niveaux et que chaque Etat peut choisir de publier les données en fonction de différentes catégories. Comme ceci devrait encourager la participation, il est nécessaire d'en informer pleinement tous les Etats Membres.

4. Un autre argument en faveur de la participation au système de publication serait que le Secrétaire général fasse compiler et publier chaque année les données communiquées par les Etats conformément aux méthodes statistiques en vigueur, dans le cadre de ses services statistiques. Un nombre croissant d'Etats appréciera l'intérêt d'une telle base de données progressivement améliorée. Ceci peut les encourager à y contribuer en participant eux-mêmes au système de publication.
